

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2008-11-10 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 10^e jour du mois de novembre deux mille huit à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,
Benoît Lavallée,
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière et monsieur Ghyslain Jobin directeur général par intérim sont également présents.

Rés.2124-11-2008

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Dépôt du rapport budgétaire comparatif au 29 octobre 2008
5. Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2008
6. Adoption des comptes à payer
7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
8. Nomination du maire suppléant
9. Avis de motion : règlement de taxation 2009
10. Avis de motion : modification règlement fonds de roulement
11. Adjudication, émission obligations
12. Concordance, émission obligations

13. Appui projets Pacte rural – volet local
14. Signature entente avec Construction et Pavage Portneuf Ltée
15. Autorisation signature d'une entente à intervenir avec la CSN
16. Adoption des prévisions budgétaires de la R.R.G.M.R.P.
17. Recommandation concernant la demande de monsieur Éric Boutin et madame Annie Pelletier auprès de la CPTAQ
18. Virement budgétaire, incendie
19. Acceptation démission d'un pompier volontaire
20. Autorisation au directeur général de signer le projet « Participaînée Santé »
21. Acquisition d'une surfaceuse usagée
22. Projet de Métro Excavation inc.
23. Vocation du Quai de Portneuf
24. Négociation de prise en charge du Quai de Portneuf
25. Appui financier à la Fabrique Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
26. Contribution financière à JeunEsson Portneuf
27. Appui à La course de la banquise Portneuf
28. Plainte à Postes Canada pour le bureau du secteur nord (retiré)
29. Autorisation de paiement, réfection 1^{re} Avenue, rue des Écoliers
30. Date et lieu de la séance ordinaire de décembre
31. Discours du maire
32. Période de questions sur les sujets traités.
33. Levée de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 3 novembre 2008. (du 7 octobre au 3 novembre 2008)

Un rapport budgétaire comparatif en date du 29 octobre 2008 fut déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf par la directrice administrative.

Rés.2125-11-2008

Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2008.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 14 octobre 2008 soit accepté tel que présenté.

Rés.2126-11-2008**Adoption des comptes à payer.**

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 388 764.76 \$.

| | |
|----------------------------------|---------------|
| Liste des comptes à payer | 210 893.99 \$ |
| Liste des chèques émis | 117 585.79 \$ |
| Liste transaction internet | 17 424.12 \$ |
| Liste des transactions manuelles | 124.16 \$ |
| Liste des salaires | 42 736.70 \$ |

Le certificat de crédit apparaissant au rapport numéro 2008-01 du directeur général en date du 6 novembre 2008 en fait partie intégrante.

Rés.2127-11-2008**Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**

Madame la greffière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de mesdames Monique Tardif, Chantale Hamelin, Esther Savard et messieurs Pierre de Savoye, Jean-Louis Turcotte, Benoît Lavallée, Roland Labrie.

Rés.2128-11-2008**Nomination maire suppléant**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE madame la conseillère Esther Savard soit nommée maire suppléante de la Ville de Portneuf et ce pour une période de quatre mois (11 novembre 2008 au 9 mars 2009).

Rés.2129-11-2008**Avis de motion, règlement de taxation 2009**

Je, Benoît Lavallée conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement pour fixer les taxes et les tarifs pour l'année 2009.

Rés.2130-11-2008**Avis de motion, modification règlement fonds de roulement**

Je, Jean-Louis Turcotte conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement pour modifier l'article 4 du règlement du fonds de roulement.

Rés.2131-11-2008**Adjudication, émission obligations**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE la Ville de Portneuf accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 624 986 \$ par billets en vertu des règlements numéros 242, 324, 333, 338 et 340 au prix de : 98,18300 échéant en série **5 ans** comme suit :

| | | |
|------------|----------|------------------|
| 89 486 \$ | 3,50000% | 14 novembre 2009 |
| 93 300 \$ | 3,60000% | 14 novembre 2010 |
| 97 700 \$ | 4,10000% | 14 novembre 2011 |
| 102 100 \$ | 4,40000% | 14 novembre 2012 |
| 242 400 \$ | 4,85000% | 14 novembre 2013 |

QUE les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Rés.2132-11-2008

Concordance, émission obligations

Attendu que la Ville de Portneuf se propose d'emprunter par **billets** un montant total de 624 986 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

| Règlement numéro | Pour un montant de \$ |
|------------------|-----------------------|
| 242 | 289 300 |
| 324 | 34 634 |
| 333 | 104 100 |
| 338 | 102 000 |
| 340 | 94 952 |

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces **billets** sont émis;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les **billets** seront signés par le maire ou le maire suppléant et la directrice administrative;

QUE les **billets** seront datés du 14 novembre 2008;

QUE les intérêts sur les **billets** seront payables semi-annuellement;

QUE les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 89 486 \$
2. 93 300 \$
3. 97 700 \$
4. 102 100 \$
5. 106 600 \$ (à payer en 2013)
5. 135 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par **billets** pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans à compter du 14 novembre 2008; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 333, 338 et 340 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

QUE le montant à refinancer dans le règlement 324 était de 36 200\$ et qu'un solde disponible de 1 566\$ a été appliqué ce qui porte le montant total à refinancer à 34 634\$;

QUE le montant à refinancer dans le règlement 340 était de 109 300\$ et qu'un solde disponible de 14 348\$ a été appliqué ce qui porte le montant total à refinancer à 94 952\$.

Rés.2133-11-2008

Appui projets Pacte rural – volet local

Considérant que la municipalité a reçu trois demandes dans le cadre du programme Pacte rural – volet local;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE la Ville de Portneuf priorise deux des projets déposés et recommande de répartir le montant de la subvention soit 20 876.04\$ comme suit :

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Service de garde Les Sentiers | 0 \$ |
| Comité culture et patrimoine | 2 100 \$ |
| Ville de Portneuf | 18 776.04 \$ |

QUE le maire monsieur Pierre de Savoye est, par la présente, autorisé à signer le protocole d'entente dans le cadre du pacte rural 2009.

Rés.2134-11-2008

Signature entente avec Construction et Pavage Portneuf Ltée

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE monsieur le maire Pierre de Savoye, et madame la greffière France Marcotte soient autorisés à signer l'entente de réciprocité avec Construction et Pavage Portneuf Ltée au nom de la Ville de Portneuf.

QUE la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats, soit avisée que la Ville retire sa mise en demeure ainsi que la requête déposée à la Cour Supérieure contre l'autre partie (Construction et Pavage Portneuf).

Rés.2135-11-2008

Autorisation signature d'une entente à intervenir avec la CSN

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE monsieur le maire Pierre de Savoye, et madame la greffière France Marcotte soient autorisés à signer l'entente à intervenir avec la CSN dans le cadre du règlement hors cour pour exclusion de l'unité de négociations mesdames Danielle Bédard et France Marcotte.

Rés.2136-11-2008

Adoption des prévisions budgétaires de la R.R.G.M.R.P.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte les prévisions budgétaires 2009 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et accepte de verser la quote-part estimée à 242 643.72 \$

Rés.2137-11-2008

Recommandation concernant la demande de monsieur Éric Boutin et madame Annie Pelletier auprès de la CPTAQ

Considérant que monsieur Éric Boutin et madame Annie Pelletier font une demande pour construire une résidence sur le lot 2 980 407;

Considérant que le territoire de la Ville de Portneuf dispose d'espaces appropriés disponibles ailleurs hors de la zone agricole;

Considérant que le terrain visé par cette demande est situé dans un secteur où il y a déjà beaucoup de résidences;

Considérant que ce terrain qui fait l'objet de la demande n'est pas propice à l'agriculture;

Considérant que cette recommandation est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser à monsieur Éric Boutin et madame Annie Pelletier la construction d'une résidence sur le lot 2 980 407 sis sur la route François-Gignac.

Rés.2138-11-2008

Virement budgétaire, incendie

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QU'un transfert de budget au montant de 2 000 \$ soit fait de la façon suivante :

| | | |
|------------|------------------------------|-----------|
| 0222010499 | Autres services-autres | 2 000 \$- |
| 0222010649 | Pièces et accessoires-autres | 2 000 \$ |

Rés.2139-11-2008

Acceptation démission de pompier volontaire

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la démission de monsieur Mario Vincent comme pompier volontaire.

Rés.2140-11-2008

Autorisation au directeur général de signer le projet « Participaînée-santé »

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE monsieur le directeur général Ghyslain Jobin soit autorisé à signer le projet intitulé « Participaînée Santé » pour fin de financement de la part du secrétariat aux aînés.

Rés.2141-11-2008

Acquisition d'une surfaceuse usagée

Attendu que la Commission des loisirs a recommandé l'acquisition d'une surfaceuse usagée;

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf accepte la proposition de Robert Boileau inc. pour l'achat d'une surfaceuse usagée de marque Olympia 1982 incluant transport et formation des opérateurs au montant de 19 527.00\$ (taxes incluses).

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement remboursable sur sept (7) ans.

Rés.2142-11-2008

Projet de Métro Excavation inc.

Considérant que l'entreprise Métro Excavation inc. a fait réaliser par la firme Génivar, une étude de préfaisabilité de son projet de chargement-déchargement par convoyeur à partir du Quai de Portneuf, principalement en vue de transborder du sable en provenance d'une carrière, propriété de Métro Excavation inc., située à Sainte-Christine-d'Auvergne, à destination du marché montréalais ;

Considérant que, le 3 juillet 2008, à l'invitation du CLD de Portneuf, Métro Excavation inc. a présenté aux membres du conseil municipal de la Ville ainsi qu'à ses cadres et à des représentants de Transport Canada, de Travaux Publics Canada et du Ministère des Transports du Québec, une première version de l'étude de préfaisabilité réalisée par son consultant, Génivar ;

Considérant que, le 20 octobre 2008, à l'invitation du CLD de Portneuf, Métro Excavation inc. a présenté aux membres du conseil municipal de la Ville ainsi qu'à son directeur général et à des représentants de Transport Canada, de Travaux Publics Canada et du Ministère des Transports du Québec, la version finale de l'étude de préfaisabilité réalisée par son consultant, Génivar;

Considérant que des trois scénarios étudiés par Génivar dans ladite étude, l'un est inacceptable pour la ville, un autre irréaliste pour Métro Excavation, et le troisième exige, au seuil de rentabilité, un volume de 476 000 tonnes de sable, compte tenu de son coût de réalisation de 8,5 millions de dollars, amorti sur 25 ans, et de ses coûts annuels d'opération de près de 7 millions de dollars;

Considérant que ladite étude de Génivar a évalué entre 300 000 et 350 000 tonnes de sable la part du marché potentiel de Métro Excavation inc.;

Considérant que, pour amoindrir le seuil de rentabilité du seul site plausible, selon le scénario d'exportation de sable, Métro Excavation inc. devrait bénéficier de subventions totalisant plus de 30% du coût du projet et ce, dans le meilleur des cas ;

Considérant que ladite étude de Génivar souligne qu'un seuil de rentabilité pourrait être atteint par une activité exclusivement basée sur le transbordement de matériaux granulaire, à hauteur de 120 000 tonnes par année, au bénéfice d'entreprises de la région, mais sous réserve que telles entreprises y trouvent avantage;

Considérant que le seul site plausible comporte nombre de facteurs d'incertitude, à savoir entre autres le parcours souterrain d'un convoyeur traversant le centre du secteur sud de la ville, la part réelle du marché montréalais du sable qu'obtiendrait Métro Excavation inc., le bénéfice net pour la ville après les coûts d'entretien du réseau routier et du quai et la pérennité de cette exploitation ;

Considérant que la Ville ne peut, au surplus, assumer les risques inhérents à toute opération commerciale ou industrielle, tels que : faillite, fermeture ou transformation de la vocation d'une entreprise ;

Considérant que la Ville de Portneuf est informée par Transport Canada et par le Ministère des Transports du Québec que les coûts d'entretien des installations portuaires, dans le contexte de l'usage prévu par Métro Excavation, devrait être sérieusement garanti par les revenus tirés par la Ville ;

Considérant que la Ville, en toute prudence, devrait alors se garantir en exigeant de Métro Excavation inc. l'assurance légale de recevoir pendant au moins dix ans des redevances annuelles basées sur le tonnage prévu au seuil de rentabilité, soit 476 000 tonnes et ce, quels que soient les résultats atteints;

Considérant que la Ville, en toute prudence, devrait aussi se garantir en exigeant de Métro Excavation inc., une provision financière pour l'éventuel démantèlement des installations de convoyeur et la remise en état du quai ;

Considérant que ladite carrière d'extraction de sable, située à Sainte-Christine-d'Auvergne, est dans une zone qui ne permet pas cette extraction et que la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne n'a pas indiqué, à ce jour, son intention de modifier tel zonage en faveur de Métro Excavation inc;

Considérant que, avant la réalisation d'un tel projet, la Ville devrait tenir une consultation publique des citoyens, en se rappelant que déjà en 2006, lors d'un vaste sondage, une très forte majorité de citoyens s'étaient exprimés contre le maintien de la vocation industrielle du quai ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

QUE Métro Excavation inc. soit informé que la Ville de Portneuf ne peut donner suite à son projet de transport de sable ou tout autre matériau granulaire, par bateau à partir du Quai de Portneuf et ce, pour les motifs ci-avant mentionnés.

Rés.2143-11-2008

Vocation du Quai de Portneuf

Considérant que la Politique maritime nationale du gouvernement fédéral inclut le Quai de Portneuf dans les installations portuaires faisant partie du programme de cession des ports;

Considérant l'intérêt que suscite le Quai de Portneuf pour la communauté locale et régionale;

Considérant que la Ville de Portneuf a déjà demandé en 1998 et obtenu un décret d'exclusion pour autoriser la Ville de Portneuf à signer la Déclaration d'intention et l'Accord de divulgation de l'information avec le gouvernement du Canada, afin de discuter des options possibles concernant l'avenir du Quai de Portneuf avec Transport Canada;

Considérant que la Ville de Portneuf a pris position en 2001, par voie de résolution, en faveur d'une prise de possession du Quai de Portneuf à des fins récréotouristiques (référence : résolution 01-08-197);

Considérant qu'à la suite dudit décret de 1998 et de la signature de la Déclaration d'intention et de l'Accord de divulgation de l'information en 2000, deux études n'ont pu conclure à la viabilité économique d'une vocation industrielle pour le quai de Portneuf (référence : études de la firme Roche 2000 et 2004);

Considérant que ladite Déclaration d'intention est venue à échéance le 23 décembre 2005;

Considérant que le conseil des maires de la MRC de Portneuf a décidé de maintenir au schéma d'aménagement la vocation industrielle du Quai de Portneuf, dans le contexte d'une approche de chargement-déchargement par convoyeur, telle que proposée par l'entreprise Métro Excavation inc. et susceptible d'assurer la viabilité économique d'une vocation industrielle pour le Quai de Portneuf;

Considérant que le 7 février 2008, Transport Canada a tenu une rencontre à la MRC de Portneuf, en vue de clarifier le processus à être appliqué pour finaliser le dossier de cession du Quai de Portneuf, alors que la trentaine de participants ont pu s'exprimer sur les façons de favoriser un dénouement du dossier;

Considérant que le CLD de Portneuf a invité à une rencontre des industriels de la région susceptibles d'être intéressés par le projet de Métro Excavation inc., et qu'aucun n'a souhaité s'associer à l'étude de préféabilité sur ce projet;

Considérant que la Ville de Portneuf a fait connaître son intérêt pour négocier la cession du Quai de Portneuf et que Transport Canada a considéré la Ville comme l'interlocuteur officiel pour la poursuite du dossier;

Considérant que, le 15 juin 2008, Transport Canada a publié dans le Courrier de Portneuf un avis public dans lequel il déclare : « Transport Canada entreprendra des négociations en vue de la cession des installations portuaires de Portneuf ...avec la Ville de Portneuf... »;

Considérant que l'entreprise Métro Excavation inc. a fait réaliser par la firme Génivar, une étude de préfaisabilité de son projet de chargement-déchargement par convoyeur;

Considérant que, le 3 juillet 2008, à l'invitation du CLD de Portneuf, Métro Excavation inc. a présenté aux membres du conseil municipal de la Ville ainsi qu'à ses cadres et à des représentants de Transport Canada, de Travaux Publics Canada et du Ministère des Transports du Québec, une première version de l'étude de préfaisabilité réalisée par son consultant, Génivar;

Considérant que, le 20 octobre 2008, à l'invitation du CLD de Portneuf, Métro Excavation inc. a présenté aux membres du conseil municipal de la Ville ainsi qu'à son directeur général et à des représentants de Transport Canada, de Travaux Publics Canada et du Ministère des Transports du Québec, la version finale de l'étude de préfaisabilité réalisée par son consultant, Génivar;

Considérant que des trois sites étudiés par Génivar dans ladite étude, l'un est inacceptable pour la ville et ses citoyens, eu égard au règlement de zonage, un autre irréaliste pour Métro Excavation, et le troisième exige au seuil de rentabilité, un volume de 476 000 tonnes de sable, compte tenu de son coût de réalisation de 8.5 millions de dollars, amortie sur 25 ans, et de ses coûts annuels d'opération de près de 7 millions de dollars;

Considérant au surcroît que le seul site potentiellement économiquement rentable à moyen terme pour l'entreprise, selon ladite étude, serait vraisemblablement jugé inacceptable socialement par les citoyens de la Ville de Portneuf, par voie de référendum;

Considérant que la rentabilité économique pour la Ville de Portneuf, pour ses citoyens et pour la région, quoique n'ayant pas été abordé dans le rapport de Génivar, apparaît problématique aux yeux de membres du conseil municipal, particulièrement en terme d'usure du réseau routier municipal et des coûts d'opération et de maintenance du quai;

Considérant que lors d'une consultation des citoyens de la Ville de Portneuf, en mai 2006, plus de 90% de 200 répondants a souhaité l'élimination de la vocation industrielle du Quai de Portneuf au profit de sa vocation récréonautique et récréotouristique;

Considérant l'ajout en 1996 d'une deuxième vocation adjacente au Quai de Portneuf, ayant nécessité une dépense de plus de 3 millions de dollars (3 000 000 \$) en infrastructures nautiques, touristiques et récréatives;

Considérant que la Ville, de 2005 à 2007, a investi près de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) dans la réalisation d'un site exceptionnel d'observation ornithologique, sis à l'est immédiat du Quai de Portneuf;

Considérant que lesdits investissements rapportent actuellement à la Ville des revenus directs annuels de près de trente mille dollars (30 000 \$), sans compter les très importants revenus issus de la taxation de la haute valeur foncière conséquente du secteur résidentiel et les revenus gagnés par les commerces de la ville;

Considérant que la vie sociale et commerciale de la Ville et de la région bénéficient du fait que l'achalandage de la marina, du restaurant et du parc récréonautique soient en croissance constante, au bénéfice de toute la région portneuvoise;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté,

QUE Transport Canada soit informé que la Ville de Portneuf est preneur du Quai de Portneuf aux conditions suivantes : la vocation du quai sera récréonautique et récréotouristique; la prise en charge devra être rentable économiquement pour la Ville, pour ses citoyens et pour la région; les conditions de cession devront être financièrement acceptables à la Ville pour le court, le moyen et le long terme.

QUE la Ville de Portneuf réitère à Transport Canada sa demande à l'effet que soit renouvelé la Déclaration d'intention venue à échéance le 23 décembre 2005.

Rés.2144-11-2008

Négociation de prise en charge du Quai de Portneuf

Considérant que la Ville de Portneuf est preneur du quai aux conditions suivantes : la vocation du quai sera récréonautique et récréotouristique; la prise en charge devra être rentable économiquement pour la Ville, pour ses citoyens et pour la région; les conditions de cession devront être financièrement acceptables à la Ville pour le court, le moyen et le long terme;

Considérant que, dans une démarche de prise en charge, des études devront être réalisées pour établir et valider la forme et la pertinence de la prise en charge du Quai de Portneuf par la Ville de Portneuf, eu égard aux conditions ci-avant exprimées;

Considérant que la Loi sur le ministère du conseil exécutif prévoit qu'une municipalité ne peut, sous peine de nullité, négocier ou conclure un accord avec le gouvernement du Canada;

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé au ministère des Affaires municipales, l'obtention du décret d'exclusion nécessaire pour l'autoriser à signer une entente de contribution pré-transfert avec le gouvernement du Canada pour réaliser toutes études nécessaires pour répondre aux exigences du gouvernement du Québec dans le cadre de la cession du quai à la Ville de Portneuf, incluant des estimations précises sur le coût des travaux envisagés au quai (référence : résolution 1409-05-2006) ;

Considérant qu'il existe dans le programme de cession des ports et dans des programmes apparentés, des fonds devant servir à remettre les infrastructures dans un état convenable et que la Ville entend négocier une entente profitable pour sa communauté;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le maire et le directeur général soit mandatés pour entreprendre avec Transport Canada et le Gouvernement du Québec, toutes démarches utiles à la négociation de la prise en charge par la Ville de Portneuf du quai fédéral de Portneuf, à des fins récréotouristiques et récréonautiques.

Rés.2145-11-2008

Appui financier à la Fabrique Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de louer deux toilettes chimiques au coût approximatif de 200 \$ dans le cadre du spectacle de Noël au profit de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de Portneuf, spectacle culturel unique dans notre ville et propre à accroître la visibilité de notre municipalité.

Rés.2146-11-2008

Contribution financière à JeunEssor Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser à JeunEssor une contribution financière au montant de 120.00 \$ dans le cadre des séjours exploratoires de Place aux jeunes Portneuf qui vise à inciter de jeunes personnes à s'établir ou revenir dans Portneuf pour y travailler.

Rés.2147-11-2008

Appui à La Course de la banquise Portneuf

Monsieur le maire Pierre de Savoye, étant président bénévole de cet organisme à but non lucratif, quitte son siège et se retire avec le public pour ce point.

Monsieur le maire suppléant Benoît Lavallée préside maintenant la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'appuyer la Course de la banquise Portneuf pour leur 6^e édition qui se tiendra les 13 et 14 février 2009 par les services suivants, d'une valeur n'excédant pas 2 000\$.

- Prêt d'équipement et de personnel de la municipalité pour le déneigement de stationnements à l'OTJ et au Parc récréonautique ainsi que pour la fabrication d'un anneau de glace pour les qualifications sur le site de l'OTJ
- Prêt d'équipement et de personnel du service des incendies pour la sécurité publique (véhicule SWAT et 1 pompier) le 13 février de 18 à 22 heures et le 14 février de 10 à 15 heures

- Prêt du local et du terrain de l'OTJ le 13 février au soir (vendredi)
- Prêt de la capitainerie de la marina et du site du Parc Léon-Provencher incluant le bassin de la marina le 14 février de 10 à 15 heures (samedi)
- Prêt du Carrefour (2 étages) le 14 février de 17 à 24 heures (samedi)
- Subvention d'une somme de 2 000\$.

Monsieur Pierre de Savoye reprend son siège et la présidence de l'assemblée.

Rés.2148-11-2008

Autorisation de paiement, réfection 1^{re} Avenue, rue des Écoliers

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise un troisième paiement à l'entrepreneur Pax Excavation Inc. pour les travaux de réfection 1^{re} Avenue et rue des Écoliers, tel que recommandé par BPR, au montant de 255 865.65 \$ taxes incluses conditionnellement à la réception des documents de cotisations et de prélèvements de la CSST et de la CCQ, de plus la ville exigera toutes les quittances requises.

Rés.2149-11-2008

Date et lieu de la session ordinaire de décembre

Considérant que des élections provinciales auront lieu le 8 décembre prochain dans la salle du conseil municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE la séance du mois de décembre, soit lundi le 8, aura lieu au Carrefour municipal au 500 rue Notre-Dame dans la salle du sous-sol (Âge d'or).

Discours du maire

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi des cités et villes, article 474, c'est le devoir du maire de déposer, en cette séance régulière de votre conseil municipal, l'état des finances de notre Ville.

L'exercice 2007

Pour débiter, permettez que je vous rappelle qu'au 31 décembre 2007, selon les états financiers vérifiés, l'actif de la Ville de Portneuf s'élevait à 27 243 734 \$.

Voici ci-après un tableau présentant un résumé du rapport financier consolidé pour 2007, produit par nos vérificateurs comptables Bédard Guilbault, comptables agréés.

Ce résumé du rapport financier consolidé est affecté par le rapport financier de la Régie de gestion des matières résiduelles de Portneuf, en ce sens qu'il inclut la portion attribuable à la Ville de Portneuf selon le pourcentage d'utilisation du site par la Ville.

| Résumé du rapport financier consolidé pour l'année 2007 | | |
|--|------------------|----------------|
| Ville de Portneuf | Réel | Budget |
| Revenus | 3 502 426 \$ | 3 408 876 \$ |
| Dépenses de fonctionnement | (2 619 617) \$ | (2 874 925) \$ |
| Remboursement de la dette | (477 562) \$ | (490 238) \$ |
| Activités d'investissement | (290 646) \$ | (20 020) \$ |
| Affectations | (44 541) \$ | (23 693) \$ |
| Surplus consolidé | 70 060 \$ | 0 \$ |

Indicateurs de gestion 2007

En annexe apparaissent les différents indicateurs de gestion relatifs à l'exercice 2007.

L'exercice 2008

L'année 2007 s'était terminée avec un surplus propre à la Ville de 51 089 \$, c'est-à-dire en excluant la portion du surplus imputable à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf. L'année 2008 a vu se concrétiser plusieurs projets dont je vous propose un survol.

En janvier 2008, la convention collective des employés de la Ville est entrée en vigueur. Si, de façon générale, l'application de cette convention s'est bien déroulée, plusieurs griefs ont toutefois été soulevés par la partie syndicale. Bonne volonté aidant de part et d'autre, ils ont à ce jour tous été retirés.

Le contrat de déneigement de cinq ans avec Construction et Pavage Portneuf prenant fin au printemps dernier, la Ville est retournée en appel d'offres sur deux fronts : un nouveau contrat de déneigement et l'acquisition d'équipements de déneigement. En mai, le conseil municipal décidait d'accorder un contrat de déneigement à Construction et Pavage Portneuf, seul soumissionnaire à ce titre. Suite à l'augmentation faramineuse du coût du carburant, cette entreprise a demandé à la Ville de lui accorder une compensation, ce que la Ville ne pouvait faire sans retourner en appel d'offres; ce qui fut fait. Aucune entreprise n'ayant soumissionné pour un contrat de déneigement, la Ville a alors retenu les offres d'acquisition d'équipements. Ceux-ci seront à l'œuvre sous la responsabilité du Service des travaux publics. Par ailleurs, dans ce contexte, la Ville a conclu avec Construction et Pavage Portneuf un règlement à l'amiable satisfaisant.

Le plan directeur et un plan d'intervention, couvrant nos réseaux d'aqueduc et d'égout des secteurs nord et sud, ont été déposés au Ministère des Affaires municipales et des régions. Des travaux pressants ont été identifiés dans le secteur sud, dont la recanalisation du ruisseau des Écoliers. Après réalisation des devis requis par BPR, un contrat pour une première partie de ces travaux a été accordé à la compagnie Pax Excavation, qui les complète présentement, dans les temps et dans le budget.

Des importants travaux d'infrastructure routière ont également été réalisés durant l'été : réfection de la portion nord du Rang de la Chapelle et pavage du stationnement du Parc Léon Provencher.

L'inauguration du site ornithologique du quai Lemay, en mai dernier, a ajouté un actif de qualité au Parc récréonautique. Grand merci à la Fondation Alcoa. Côté loisirs, la Ville a poursuivi ses investissements dans des équipements pour les terrains de jeux. Par ailleurs, sur la question de nos édifices municipaux, le comité a déposé son rapport en avril dernier. Le conseil a décidé de retenir les services d'un architecte, chose qui pourra être réalisée lorsqu'un mandat et un budget auront été arrêtés.

Les travaux relatifs à l'actualisation du plan d'urbanisme de la Ville, n'ont pas avancé. Les ressources de la M.R.C., dont nous avons besoin, ont été monopolisées par des exigences gouvernementales concernant la révision du schéma d'aménagement.

La Ville dispose maintenant des services d'un directeur général. Engagé sur une base intérimaire, celui-ci a pour mandat, d'ici 3 à 6 mois, d'optimiser l'organisation de la Ville puis d'assister le conseil dans la sélection d'un directeur général permanent.

Parlons maintenant du Quai de Portneuf. Suite aux représentations de la firme Métro Excavation inc., pour installer un convoyeur d'amenée de sable vers des barges, et à la possibilité pour la Ville de retirer des sommes très importantes en redevances d'opération du quai, le conseil a décidé d'attendre les conclusions d'une étude de préfaisabilité de ce projet avant de poursuivre une démarche d'acquisition du quai. Entre temps, le 15 juin, Transport Canada désignait la Ville de Portneuf comme son interlocuteur pour la prise en charge du Quai. Le rapport de préfaisabilité du projet de Métro Excavation a été communiqué aux membres du conseil le 20 octobre; ceux-ci l'ont étudié. Les suites appropriées ont été décidées.

Certaines réalisations de 2008

Voici un tableau de certaines des réalisations de la Ville en 2008 :

| Réalizations 2008 | Coût | Provenance des fonds | | |
|--|--------------|----------------------|----------------------------------|--------------------------|
| | | Adminis- tration | Règlement d'emprunt 74 -81 | Autres |
| Ville de Portneuf | | | | |
| Aqueduc et égout | | | | |
| Plans directeurs et d'interventions pour l'aqueduc et l'égout (BPR) | 13 430 \$ | | | Taxe d'accise |
| Relocalisation du ruisseau des Écoliers, travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue des Écoliers et la 1re Avenue | 1 379 776 \$ | 83 000 \$ | 804 776 \$ | taxe d'accise 492 000 \$ |
| Réserve financière pour la vidange des bassins | 10 000 \$ | 10 000 \$ | | |
| Infrastructures | | | | |
| Réfection du rang de la Chapelle | 433 651 \$ | | 433 651 \$ | |
| Rue des Épinettes et Conifères | 3 395 \$ | | 3 395 \$ | |

| | | | | |
|--|---------------------|-----------|-----------|---------------------|
| Pavage stationnement au parc Léon Provencher | 55 022 \$ | | 55 022 \$ | |
| Enclos à bateaux, éclairage, entrée d'eau | 12 799 \$ | 12 799 \$ | | |
| Finition sous le patio du restaurant pour faire de l'entreposage | 2 643 \$ | 2 643 \$ | | |
| Loisirs | | | | |
| Equipements de terrain de jeux pour des parcs municipaux | 4 500 \$ | -\$ | | Pacte rural 9000 \$ |
| Abris soccer + abris terrain balle | 4 700 \$ | 4 700 \$ | | |
| Equipements de gymnase | 6 671 \$ | 6 671 \$ | | |
| Ameublement et équipement | | | | |
| Acquisition du logiciel de géomatique, licences d'utilisation | 3 673 \$ | 3 673 \$ | | |
| Amélioration bureautique (casque d'écoute, ligne supplémentaire, chaise, projecteur) | 2 431 \$ | 2 431 \$ | | |
| Achat de 2 ordinateurs plus 1 portable pour le service incendie | 3 780 \$ | 3 780 \$ | | |
| Achat d'habits de combat (5), service des incendies | 5 820 \$ | 5 820 \$ | | |
| Barrière d'eau pour service incendie | 2 251 \$ | 2 251 \$ | | |
| Enseignes indication de rues, balises piste cyclable | 4 066 \$ | 4 066 \$ | | |
| Matériel pour effectuer le rapiéçage d'asphalte | 4 500 \$ | 4 500 \$ | | |
| Cellulaire main libre | 2 190 \$ | 2 190 \$ | | |
| Ancrage pour la marina | 5 642 \$ | 5 642 \$ | | |
| Total | 1 960 940 \$ | | | |
| Émission de 14 permis pour des constructions résidentielles | | | | |

Résultats partiels pour l'année 2008

Évidemment, l'année 2008 n'est pas terminée, mais il est possible de communiquer aujourd'hui les résultats partiels pour l'année en cours, au 29 octobre 2008.

| Pour l'année en cours 2008 | | |
|--|-------------------|----------------|
| Ville de Portneuf | 2007-10-29 | Budget |
| Revenus | 3 596 786 \$ | 4 102 631 \$ |
| Dépenses de fonctionnement | (2 284 312) \$ | (2 924 118) \$ |
| Remboursement de la dette | (339 537) \$ | (534 318) \$ |
| Transfert à l'état des investissements | (68 651) \$ | (612 176) \$ |
| Affectations | (66 087) \$ | (32 019) \$ |
| Solde | 838 199 \$ | 0 \$ |
| Dépenses d'investissement | 1 108 738 \$ | (5 033 478) \$ |
| Source de financement | 1 108 738 \$ | (5 033 478) \$ |
| * Les affectations sont constituées comme suit : | | |
| Fonds de roulement | | 36 957 \$ |
| Financement à long terme activités financières | | 4 938 \$- |
| | | 32 019 \$ |

On remarque que la Ville dispose actuellement d'un surplus d'opération de 838 199 \$ au 29 octobre. Mais il reste deux mois de dépenses à assumer, ce qui représente environ 500 000 \$.

D'autres dépenses d'immobilisation devront être comptabilisées d'ici le 31 décembre; elles sont toutes assumées grâce à des règlements d'emprunt à long terme ou au surplus accumulé disponible. Et il reste aussi des sommes à verser sur le remboursement de la dette.

Pour l'année courante, nous n'anticipons pas dégager un surplus significatif.

Évolution de la dette à long terme

Côté dette à long terme, le tableau suivant illustre l'évolution de la situation, projetée au terme du présent exercice, soit le 31 décembre 2008.

| Dette à long terme | | | | |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ville de Portneuf | Secteur sud | Secteur nord | Ville | Total |
| Au 1 janvier 2008 | 1 956 397 \$ | 2 450 659 \$ | 1 289 366 \$ | 5 696 422 \$ |
| Régularisation comptable | (40 170) \$ | (600) \$ | (868) \$ | (41 638) \$ |
| Montant régularisé | 1 916 227 \$ | 2 450 059 \$ | 1 288 498 \$ | 5 654 784 \$ |
| Remboursement | (193 686) \$ | (173 380) \$ | (123 552) \$ | (490 618) \$ |
| Solde anticipé au 2008-12-31 | 1 722 541 \$ | 2 276 679 \$ | 1 164 946 \$ | 5 164 166 \$ |

Dépenses de plus de 25 000 \$

Voici maintenant, tel que le prévoit la Loi, la liste des contrats ayant engagé une dépense de plus de 25 000 \$:

Construction et Pavage Portneuf : 929 565,36 \$ taxes non incluses, pour l'entretien hivernal des chemins pour cinq ans (2003 à 2008, à raison de 200 832 \$ par année, payé comptant). Pour l'année 2008 le montant versé est de 139 889,60 \$, taxes incluses.

Construction et Pavage Portneuf : 62 105,94 \$, taxes incluses, pour le pavage du stationnement de la marina; financé par le règlement d'emprunt numéro 74.

Construction et Pavage Portneuf : 142 065,20 \$ taxes incluses, pour le matériel (gravier et sable) utilisé dans la réfection du Rang de la Chapelle; financé par le règlement d'emprunt numéro 74.

ProMutuel Portneuf-Champlain : 64 520,55 \$, taxes incluses, pour la couverture d'assurances de la ville; payé comptant.

PAX Excavation Inc. : contrat accordé au montant de 1 075 647,96 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de la 1^{re} avenue – Rue des Écoliers; financé par le règlement d'emprunt numéro 81 et la taxe d'accise sur l'essence.

BPR : 75 626.27 \$, taxes incluses, pour un mandat de réalisation des plans et devis et de surveillance des travaux de la 1^{re} avenue – Rue des Écoliers; financé par le règlement d'emprunt numéro 81 et la taxe d'accise sur l'essence.

Traitement des élus

Ci-après, la rémunération annuelle des élus, telle que versée par la ville, pour l'année en cours 2008, le tiers de cette rémunération étant une allocation de dépenses :

- maire : 12 204 \$
- conseiller : 4 068 \$

La rémunération totale ainsi calculée, pour l'entier de l'année 2008, est de 36 612 \$.

La rémunération des élus est indexée annuellement selon le pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation au Canada établi par Statistique Canada en décembre de l'année précédente.

Programme de dépenses en immobilisation

Ce programme a pour but d'indiquer les besoins de la Ville en matière de subventions. Voici les informations déposées lors de l'adoption du budget 2008, en décembre 2007.

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en dollars)

| | 2008 | 2009 | 2010 | Total | Revenus | Emprunts | Subventions | Notes |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|---------|-----------|-------------|------------------------------|
| Administration générale | | | | | | | | |
| Équipement informatique + ameublement | 8 400 | 6 000 | 3 000 | 17 400 | 17 400 | | | |
| Édifices municipaux | 253 500 | | | 253 500 | | 253 500 | | Note 1 |
| Sécurité publique | | | | | | | | |
| Équipement -service incendie | 27 700 | 25 000 | 6 000 | 58 700 | 58 700 | | | |
| Édifices municipaux | 125 000 | | | 125 000 | | 125 000 | | Note 1 |
| Voirie municipale | | | | | | | | |
| Amélioration des rues et routes | 291 000 | 285 000 | 230 000 | 806 000 | | 806 000 | | |
| Signalisation | 9 000 | 5 000 | 5 000 | 19 000 | 19 000 | 19 000 | | |
| Équipements -Accessoires | 2 700 | 3 000 | 3 000 | 8 700 | 8 700 | 8 700 | | |
| Édifices municipaux | 125 000 | | | 125 000 | | | | Note 1 |
| Hygiène du milieu | | | | | | | | |
| Aqueduc | 1 434 900 | 1 285 000 | 2 110 000 | 4 829 900 | 92 400 | 1 149 312 | 3 647 189 | |
| Recherche d'eau | | | 100 000 | 100 000 | | | 100 000 | Taxe d'accise |
| Machinerie, outillage, équipement | 13 400 | 10 000 | 10 000 | 33 400 | 33 400 | | | |
| Infrastructure 1re avenue | 1 362 500 | | | 1 362 500 | | 271 562 | 814 685 | Progr. infras. Taxe d'accise |
| | | | | | | | 276 254 | |
| Infrastructure 2e avenue-transversales | | 1 275 000 | | 1 275 000 | | 318 750 | 956 250 | Progr. infras. |
| Infrastructures rue des Épinettes | 59 000 | | | 59 000 | 59 000 | | | Progr. infras. |
| Infrastructures diverses | | | 2 000 000 | 2 000 000 | | 500 000 | 1 500 000 | Progr. infras. |
| Egout | | | | | | | | |
| Infrastructure 1re avenue | 1 362 500 | | | 1 362 500 | | 271 562 | 814 685 | Progr. infras. Taxe d'accise |
| | | | | | | | 276 254 | |

| | | | | | | | |
|--|------------------|------------------|------------------|-------------------|----------------|------------------|-------------------|
| Infrastructure rue des Écoliers | 1 275 000 | | | 1 275 000 | 318 750 | 956 250 | Progr. infras. |
| Infrastructure 2e avenue-transversales | | 1 275 000 | | 1 275 000 | 318 750 | 956 250 | Progr. infras. |
| Infrastructures diverses | | | 2 000 000 | 2 000 000 | 500 000 | 1 500 000 | Progr. infras. |
| Loisirs & Culture | | | | | | | |
| Immeubles et infrastructures | 59 500 | 19 100 | 16 100 | 94 700 | | 94 700 | Note 2 |
| Parcs et terrains de jeux | 46 450 | 10 000 | 10 000 | 66 450 | 66 450 | 66 450 | Note 3 |
| Promotion et développement | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| Terrain | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Total des dépenses d'investissement | 6 455 550 | 4 198 100 | 6 493 100 | 17 146 750 | 355 050 | 5 081 035 | 11 797 816 |

Note générale : les investissements indiqués dans les années 2008, 2009 et 2010 ne sont pas des engagements mais plutôt des projets

Note 1 : estimation à être révisée

Note 2 : 2008 = OTJ-plans d'agrandissement : 5 000 \$; marina-attaches : 4 500 \$; parc Léon-Provencher-asphalte : 50 000 \$

Note 3 : 2008 = ski de fond : 600 \$; parcs et terrains de jeux : 45 850 \$

Le bénévolat

Je me permets d'insister à nouveau cette année – comme je le fais à chaque année -sur la nécessité pour une collectivité de s'investir dans le bénévolat. C'est là la plus belle richesse d'une collectivité. Merci à toutes celles et à tous ceux qui, par leur action bénévole, contribuent au mieux-être de notre collectivité. Entre autres, merci aux bénévoles de nos bibliothèques, Le Signet et La Découverte, aux membres de la Commission des loisirs, du Comité consultatif d'urbanisme, du Comité d'embellissement et du Comité culture et patrimoine, au Club social des pompiers de Portneuf, aux responsables de nos Cercles de fermières, de Clubs de l'âge d'or, de l'OMH, des pastorales et des Chevaliers de Colomb, au comité provisoire de la Coopérative de santé, aux organisateurs de la Fête nationale, du Poker Run, de la Grande Nage Portneuf Savoura et de La course de la banquise Portneuf, aux nombreux autres qui se dévouent pour une cause ou l'autre. Pourquoi ne pas vous associer à l'une de ces organisations pour y apporter vous aussi votre contribution ?

Orientations 2009

L'année 2009 est la dernière de notre mandat. Il reste beaucoup à faire et la prochaine administration ne s'ennuiera certainement pas. Mais il est important de lui laisser les choses bien en ordre et bien en marche.

Suite à l'optimisation de l'organisation municipale, par le directeur général intérimaire, l'embauche d'une direction générale permanente assurera à la Ville coordination, continuité et dynamisme.

La suite des travaux sur nos réseaux d'aqueduc et d'égout, pour le secteur compris, entre la rivière Portneuf et la rue Provencher et la 1^{re} et la 2^e avenues, exigera en 2009 la réalisation de devis pour permettre les appels d'offres requis. Les demandes de subventions ont déjà été acheminées au Ministère des affaires municipales. Nous sommes confiants qu'elles seront accueillies favorablement. Ainsi, les travaux sur le terrain pourraient débuter en 2010. Par ailleurs, Hydro-Québec a retenu pour étude complémentaire notre demande d'enfouissement des fils. Nous allons poursuivre l'avancement de ce dossier.

La prise en charge par la Ville des opérations de déneigement, entraînera un suivi particulier pour assurer l'efficacité du service. Nous y veillerons, avec le concours du personnel du Service des travaux publics. La Politique culturelle, que nous souhaitons adopter cette année, demeure un objectif à atteindre. Notre réserve foncière, c'est-à-dire les terrains à construire dont dispose la Ville, est à son plus bas. Le conseil municipal devra apprécier cette situation et décider d'une orientation à privilégier pour permettre la poursuite de développement domiciliaire.

Le dossier de l'acquisition du Quai de Portneuf par la Ville exigera des efforts importants en 2009 pour obtenir du Gouvernement du Québec le décret permettant d'enclencher les études préalables requises pour nous assurer que telle acquisition sera rentable économiquement pour la Ville, pour ses citoyens et pour la région et que les conditions de cession soient financièrement acceptables à la Ville pour le court, le moyen et le long terme. Il faudra retenir les services d'un consultant-expert en ces questions, pour nous accompagner dans cette démarche.

Le Conseil continuera de compter sur la Commission des loisirs pour lui recommander des orientations de développement et de bonification des services pour tous les âges. D'autre part, le Comité consultatif d'urbanisme, appuyé par la direction générale, devrait pouvoir compléter l'ensemble du plan d'urbanisme, incluant le zonage, et un plan d'intégration architecturale pour le secteur historique de la 1^{ère} Avenue. Particulièrement dans ce contexte, le Comité d'embellissement et celui de la Culture et du Patrimoine seront appelés à poursuivre leur travail de recommandation pour la mise en valeur de notre territoire, de ses sites, de son mobilier et de son patrimoine. Par ailleurs, ces organismes importants verront leur mandat être clarifié et dynamisé.

Le budget 2009

Depuis plusieurs semaines, la direction générale, le personnel cadre et autres responsables de services travaillent à préparer les prévisions budgétaires 2009. Les membres du conseil municipal valideront prochainement ces prévisions. Elles seront ensuite présentées et adoptées le 16 décembre 2008, lors d'une séance spéciale du conseil à 19h30, à l'Hôtel de ville.

Je vous remercie de votre bonne et patiente attention.

Votre maire, Pierre de Savoye

SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION OBLIGATOIRES 2007

| | | 2007 | 2006 | 2005 |
|--|----|----------|----------|----------|
| TRANSPORT ROUTIER | | | | |
| Voirie municipale | | | | |
| Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (a) | 1 | 1 963 \$ | 1 508 \$ | 1 943 \$ |
| Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (b) | 2 | 5 251 \$ | 5 210 \$ | 5 520 \$ |
| Enlèvement de la neige | | | | |
| Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a) | 3 | 1 785 \$ | 1 846 \$ | 1 942 \$ |
| Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b) | 4 | 1 833 \$ | 1 894 \$ | 1 984 \$ |
| HYGIÈNE DU MILIEU | | | | |
| Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution | | | | |
| Pourcentage de bris par 100 kilomètres de conduite | 5 | 5,8021 % | 8,7032 % | 2,9011 % |
| Coût de distribution par kilomètre de conduite (a) | 6 | 3 601 \$ | 3 425 \$ | 3 212 \$ |
| Coût de distribution par kilomètre de conduite (b) | 7 | 7 023 \$ | 6 765 \$ | 6 442 \$ |
| Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (a) | 8 | 0,06 \$ | 0,05 \$ | 0,06 \$ |
| Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (b) | 9 | 0,09 \$ | 0,07 \$ | 0,08 \$ |
| Coût de distribution par mètre cube d'eau (a) | 10 | 0,38 \$ | 0,26 \$ | 0,26 \$ |
| Coût de distribution par mètre cube d'eau (b) | 11 | 0,74 \$ | 0,51 \$ | 0,53 \$ |
| Traitement des eaux usées et réseaux d'égout | | | | |
| Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a) | 12 | 0,13 \$ | 0,09 \$ | 0,13 \$ |
| Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b) | 13 | 0,38 \$ | 0,32 \$ | 0,36 \$ |
| Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a) | 14 | 915 \$ | 656 \$ | 621 \$ |
| Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b) | 15 | 4 987 \$ | 4 730 \$ | 4 674 \$ |
| SANTÉ FINANCIÈRE GLOBALE | | | | |
| Pourcentage du service de la dette | 16 | 23,72 % | 25,12 % | 25,60 % |
| Pourcentage d'endettement | 17 | 21,33 % | % | % |
| RESSOURCES HUMAINES | | | | |
| Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale | 18 | ***** % | % | % |
| Effort de formation par employé | 19 | 16,71 h | h | h |
| Durée moyenne des lésions professionnelles | 20 | 0,00 h | h | h |
| Taux de départs potentiels à la retraite | 21 | 0,00 % | % | % |

(a) Dépenses de fonctionnement

(b) Dépenses de fonctionnement plus l'amortissement

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 21 :20 hres.

Maire

Greffière

Procès-verbal modifié

CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2141-11-2008 ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE USAGÉE ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2008

Conformément à l'article 92.1 de la loi des Cités et Villes, la greffière est autorisée à modifier un procès-verbal, un règlement, **une résolution**, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, la greffière joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et elle dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

Rés.2141-11-2008 Acquisition d'une surfaceuse usagée

Attendu que la Commission des loisirs a recommandé l'acquisition d'une surfaceuse usagée;

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf accepte la proposition de Robert Boileau inc. pour l'achat d'une surfaceuse usagée de marque Olympia 1982 incluant transport et formation des opérateurs au montant de 19 527.00 \$ (taxes incluses).

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement remboursable sur sept (7) ans, comme suit :

| | |
|------|-------------|
| 2009 | 2 666.00 \$ |
| 2010 | 2 666.00 \$ |
| 2011 | 2 666.00 \$ |
| 2012 | 2 666.00 \$ |
| 2013 | 2 666.00 \$ |
| 2014 | 2 666.00 \$ |
| 2015 | 2 666.00 \$ |

France Marcotte
Greffière